

MEMORIAL
Session ordinaire no. 8
de l'Assemblée constituante
Salle du Grand Conseil - 2, rue de l'Hôtel-de-Ville
Mardi 20 avril 2010
16h00 à 19h00

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Personnes excusées
3. Prestation de serment de M. Pierre-Alain Tschudi
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Communications de la Présidence
6. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour (point 7 et point 8)
7. Comptes 2009
 - Information (annexes 1 à 4)
 - Rapport de la commission de contrôle financier (annexe 5)
 - Déclaration des chefs de groupe
 - Prise d'acte
8. Budget 2011
 - Présentation (annexes 6 et 7)
 - Discussion
 - Vote
9. Informations sur la prochaine étape des travaux de l'Assemblée
 - Rappel des dates et heures des séances plénières de l'Assemblée entre mai et novembre 2010 (annexe 8)
 - Grandes lignes sur l'organisation et le fonctionnement
10. Divers
11. Clôture

Ouverture de la séance à 16h00 par Mme Marguerite Contat Hickel, coprésidente, présidente de la séance

1. Ouverture

La présidente. Je déclare ouverte cette huitième séance plénière ordinaire du 20 avril 2010. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Personnes excusées

La présidente. Parmi les personnes excusées, je mentionne les représentants du Conseil d'Etat ainsi que Mme la Chancelière, retenus par leurs obligations, et parmi les membres constituants, Mme Carine Bachmann, M. Florian Irminger, M. Melik Özden ainsi que M. Pierre Schifferli.

3. Prestation de serment de M. Pierre-Alain Tschudi

La présidente. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour avec la prestation de serment de M. Pierre-Alain Tschudi auquel je demande de bien vouloir venir devant la salle. Et je demande à l'Assemblée de bien vouloir se lever.

L'Assemblée se lève.

La présidente. Monsieur Tschudi, je vais lire le texte et ensuite vous conclurez en disant ou « Je le promets » « Je le jure » ou « Je m'y engage ».

« Pour l'avenir de la République et canton de Genève et pour le bien-être de sa population, je m'engage à exercer ma fonction sans jamais perdre de vue qu'elle est une délégation de l'autorité suprême du peuple dans le respect du droit et ayant pour seul guide les intérêts de la République ainsi que la sauvegarde des libertés et des droits fondamentaux, à me vouer avec diligence à la mission d'élaborer un projet de nouvelle Constitution dans le délai prévu par la loi, à respecter le règlement de l'Assemblée constituante, à être à l'écoute des autres et à travailler en tout temps dans le respect mutuel. »

Je vous prie de dire « Je le jure », « Je le promets » ou « Je m'y engage », en levant la main droite.

M. Tschudi. Je m'y engage.

Applaudissements

La présidente. Merci Monsieur Pierre-Alain Tschudi. Je vous prie de regagner votre place et je vous souhaite la bienvenue.

4. Approbation de l'ordre du jour

La présidente. S'agissant de l'ordre du jour, je considère qu'il est approuvé. Nous passons donc au point 5 de l'ordre du jour avec les communications de la Présidence.

5. Communications de la Présidence

La présidente. Depuis la dernière séance plénière, qui a eu lieu le 21 janvier 2010, nous avons enregistré la démission de Mme Silja Halle, Verts et Associatifs, qui vient d'être remplacée par M. Pierre-Alain Tschudi.

Les différents organes ont siégé conformément à leurs missions. Nous avons eu dix séances de Bureau, deux séances de Bureau élargi dont l'une, hier, avec la conférence de coordination et deux séances de la conférence de coordination. Les commissions thématiques siègent encore et de manière plus intensive pour terminer leurs travaux et leurs rapports dans les délais impartis, au 30 avril. Nous avons eu également une rencontre avec la Conseil d'Etat *in corpore* le 10 mars et une séance de travail avec la nouvelle chancelière d'Etat, le 8 mars. Nous avons effectué un voyage à Bâle en mars avec plus de quarante constituants où nous avons été reçus par le président du Conseil d'Etat, M. Guy Morin, et un certain nombre de constituants bâlois.

Nous avons également assisté à une intense activité des dépôts de pétitions, propositions collectives et demandes d'audition. Depuis le 21 janvier, le Bureau a traité trente-trois demandes dont seize pétitions (dont deux ont ensuite été redéposées comme propositions collectives), onze propositions collectives et six demandes d'audition. Au total, depuis le début des travaux de l'Assemblée constituante et jusqu'au terme de ce premier délai fixé au 31 mars, 37'295 signatures ont été récoltées par les milieux et organismes les plus divers qui ont déposé vingt-sept propositions collectives, trente-sept pétitions et vingt-deux demandes d'audition. Il y a lieu de rappeler ici que la liste complète est consultable sur notre site Internet, avec l'ensemble des textes des propositions. Sous l'angle des travaux, les outils à disposition des constituants ont été améliorés via Intranet, notamment grâce à des mots-clés pour faciliter les recherches.

Notre politique de communication avait fait l'objet, vous vous en souvenez, d'une proposition intergroupe déposée lors de la dernière séance plénière du 21 janvier. Depuis lors, le Bureau l'a examinée au cours d'une de ses séances, le 15 février, et conscient de l'importance de ce dossier, a décidé de fournir une réponse circonstanciée à tous les constituants concernant les trois points soulevés : la fixation d'objectifs en matière de communication en vue des deux consultations à venir, le suivi des décisions prises par l'Assemblée constituante en matière de communication, la possibilité de mettre en place une commission de communication. Parmi les innovations dans notre communication à destination du grand public et de nos interlocuteurs, une lettre d'information mensuelle est désormais adressée par courrier électronique à près de 400 destinataires inscrits, et ce chiffre augmente après chaque parution. Nous envoyons également régulièrement des versions papier à l'ensemble des communes genevoises (tirage actuel : 1'200 exemplaires) et nous développons actuellement les envois à des cercles intéressés.

Sur le plan logistique, et pour répondre à la demande faite par plusieurs d'entre vous, nous allons tester cet après-midi la projection des documents de séance et des amendements. Nous vous remercions d'avance de votre compréhension. Un bilan sera ensuite fait de l'opération. Par ailleurs, Léman Bleu va prendre différents plans de la salle en vue de la réalisation d'une bande-annonce qui informera de la retransmission en différé, le lendemain matin, de toutes les séances hebdomadaires. A ce propos, je peux déjà vous annoncer que nos séances pourront également être visionnées en différé sous forme d'archives sur notre site Internet.

Carnet rose : une petite Apolline est venue agrandir le foyer de notre collègue M. Jérôme Savary. Bienvenue à elle et tous nos vœux pour les heureux parents !

Applaudissements

Je souhaite également bon retour à M. Jean-Pierre Aubert, en lui présentant mes vœux de bon rétablissement...

Applaudissements

...ainsi qu'à Mme Béatrice Luscher.

Applaudissements

6. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour (point 7 et point 8)

La présidente. Nous passons maintenant au point 6 de l'ordre du jour : Règles de débat applicables aux points suivants, c'est-à-dire les points 7 et 8. Vous les avez reçues dans le cadre de l'ordre du jour. Nous avons prévu les règles de débat suivantes d'entente avec le Bureau élargi aux chefs de groupe. S'agissant des comptes 2009, nous procéderons d'abord à une information qui sera faite durant cinq minutes par le rapporteur, M. Thomas Büchi, coprésident. Nous entendrons ensuite le rapport de la commission de contrôle financier de l'Assemblée, M. Marco Föllmi, membre de la commission. Nous aurons ensuite une déclaration des chefs de groupe de trois minutes par chef de groupe. Et ensuite, nous prendrons acte des comptes 2009.

S'agissant du budget 2011, nous procéderons d'abord à l'entrée en matière avec quinze minutes accordées pour le rapporteur, M. Büchi, deux minutes par groupe et ensuite nous procéderons au vote d'entrée en matière. Ce vote d'entrée en matière sera suivi par l'examen détaillé des chapitres et des rubriques du budget 2011. Nous accorderons deux minutes par amendement, cinq minutes de réponse par le rapporteur de manière groupée sur l'ensemble des amendements et ensuite, nous procéderons au vote par amendement et rubrique avant de procéder au vote final. Est-ce que nous pouvons considérer ces règles de débat comme adoptées par l'Assemblée ? Sans contestation, je les considère donc comme adoptées. Merci. Je passe maintenant la parole, s'agissant des comptes 2009, à M. Thomas Büchi.

7. Comptes 2009 Information (annexes 1 à 4 à l'ordre du jour)

M. Thomas Büchi. Mesdames et Messieurs, chers collègues. Je ne pense pas que j'en aurai pour plus de cinq minutes à parler des comptes parce que je pense que c'est la commission de contrôle financier qui, tout à l'heure, s'exprimera puisqu'elle a procédé à une vérification très approfondie de nos comptes 2009. Je crois qu'il y a d'abord une nouvelle réjouissante. Nous avons moins dépensé que ce que nous avions au budget. Cela veut dire que nous avons respecté nos engagements vis-à-vis de la collectivité qui étaient très clairs : nous ne dépenserons pas un franc qui ne soit justifié.

Lorsque nous avons procédé à nos évaluations budgétaires avec le groupe budget et ensuite avec le Bureau, nous avons dû évaluer le plus précisément possible le nombre de séances plénières, tout d'abord, et le nombre de séances de commission auxquelles nous aurions à faire face en 2009. Vous constatez, à la lecture des comptes que, dans le fond, le poste principal du

moins dépensé, si je peux m'exprimer ainsi, c'est qu'en fait, nous avons eu moins de séances plénières que ce qui était initialement prévu et un peu moins de séances de commission.

Le deuxième poste où nous avons également une diminution, c'est le poste de l'administration parce que nous avons procédé à l'engagement du personnel de notre Assemblée constituante, donc du personnel administratif, de manière un peu plus échelonnée que ce que nous avons pensé initialement. Ainsi, vous pouvez lire que les charges totales se sont élevées à Fr. 3'297'527.- contre Fr. 3'549'000.- au budget, ce qui veut dire qu'il y a Fr. 1'999'308.- de charge de personnel, y compris les jetons de présence, alors qu'il y avait Fr. 2'679'132.- au budget. Attention, cela ne veut pas dire que ces projections peuvent être faites sur le budget 2010 puisque tout le monde se rend bien compte de la charge très importante que nous avons actuellement en commission et du nombre important de séances plénières qui sont budgétées en 2010, donc pas question de toucher aux évaluations 2010.

Je vous rappelle aussi que nous avons été soumis à des imputations internes, c'est-à-dire que les différents services de l'Etat nous facturent des montants relativement conséquents. Vous trouvez cela dans les annexes qui ont été distribuées à chacun : vous avez, d'un côté, les comptes 2009 et, de l'autre côté, le détail des imputations internes. Par exemple, nous payons la location de la salle du Grand Conseil, nous payons les services du Grand Conseil pour la mise à disposition du personnel, nous payons un loyer pour nos locaux à la rue Henri-Fazy.

Ce qui veut dire que, malgré tout, nous avons été extrêmement parcimonieux avec les dépenses et je crois que nous pouvons être relativement fiers des efforts consentis par les uns et les autres. Je tiens à dire également que l'inspection cantonale des finances (ICF) a délivré son rapport ce matin, après contrôle approfondi de notre comptabilité, et qu'il nous a dit que tout était ok, pour parler simplement. Je propose de passer la parole à M. Marco Föllmi, qui est le porte-parole de la commission de contrôle financier de notre Assemblée.

Rapport de la commission de contrôle financier (annexe 5 à l'ordre du jour)

M. Marco Föllmi. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, chers collègues. La commission de contrôle financier, sur mandat de l'Assemblée constituante, s'est réunie les 4, 12 et 19 février 2010 pour examiner les procédures de gestion financière qui ont été mises en place par le Secrétariat général sous la conduite de la coprésidence, ainsi que les comptes de l'exercice 2009 de l'Assemblée constituante, en rapport avec le budget.

Elle a procédé à un examen détaillé des procédures touchant

- au contrôle des jetons de présence, en lien avec les présences de chaque membre constituant aux séances de commissions et aux Assemblées plénières ;
- aux contrats de travail du Secrétariat général ;
- aux contrats des assistant-e-s parlementaires
- aux indemnités de groupes pour le financement d'activités liées à la Constituante ;
- aux factures, mandats de tiers et frais d'expertises ;
- aux divers frais et débours relatifs aux déplacements, repas et réception ;
- aux investissements concernant l'achat des ordinateurs ;
- et, de manière générale, aux compétences financières.

La commission a pu obtenir toutes les réponses aux questions qu'elle a posées et examiner toutes les pièces et procès-verbaux qu'elle a jugés nécessaires pour constater que tout est bien documenté.

Elle n'a relevé aucune anomalie dans la gestion administrative et se plaît à souligner la rigueur financière avec laquelle le Secrétariat général s'est impliqué, malgré les difficultés de mise en route de l'Assemblée constituante et le peu de moyens mis à disposition.

Si finalement le total des dépenses aux comptes 2009 se trouve être légèrement inférieur au total des charges du budget voté par le Grand Conseil à fin 2008, cela relève davantage d'un heureux hasard et de circonstances tout à fait fortuites que le suivi d'un budget qui s'est révélé rapidement inadapté. La commission a, en effet, relevé de gros écarts à l'intérieur des rubriques. Ces écarts dans les dépenses proviennent essentiellement d'importants décalages dans le temps dans la mise en place de la Constituante, et de dépenses non engagées. Par ailleurs, des imputations différentes que celles prévues initialement sur les comptes ont été faites pour répondre aux exigences des dernières normes comptables de l'Etat duquel nous dépendons. Il est également à relever que des imputations internes avec d'autres services de l'Etat ont dû être comptabilisées, alors qu'elles n'avaient pas été budgétisées. Enfin, aucun amortissement d'un crédit d'investissement, pourtant budgétisé cette fois-ci, n'a pu être chargé sur l'exercice 2009, en raison du retard apporté par le département de tutelle. Pour plus de détails, la commission renvoie au compte rendu administratif et financier de la Constituante.

Cela étant, et malgré la complexité pour une Assemblée à la durée de vie éphémère à devoir travailler avec l'administration cantonale, la commission de contrôle financier certifie la bonne pratique des procédures et la gestion rigoureuse des deniers publics. Elle remercie en particulier Mme Sophie Florinetti, secrétaire générale, pour sa disponibilité et son ouverture et vous recommande l'adoption des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Fait à Genève, le 18 mars 2010. Signé par MM. Thomas Bläsi, Jean-François Rochat et par votre serviteur.

La présidente. Merci. Nous prenons acte de ce rapport de la commission de contrôle financier. Maintenant, j'ouvre le temps pour les déclarations des chefs de groupe. Je vous rappelle que chaque chef de groupe dispose de trois minutes. Qui veut prendre la parole ?

Déclaration des chefs de groupe

La présidente. Monsieur Lionel Halpérin, vous avez la parole.

M. Lionel Halpérin. Merci Madame la présidente. Mesdames, Messieurs les coprésidents, chers collègues. Le groupe Libéraux & Indépendants n'a pas de commentaire particulier à faire sur les comptes qui lui ont été présentés si ce n'est pour remercier chaleureusement, d'une part, la Présidence et en particulier M. Thomas Büchi pour le travail très important effectué en lien avec tout cela, ainsi que le Secrétariat évidemment, notamment pour les négociations et discussions importantes qui ont eu lieu au niveau du budget avec la commission des finances pour arriver à un résultat qui soit satisfaisant, tant du point de vue de l'Assemblée constituante que de celui de la commission des finances du Grand Conseil et également pour remercier la commission de contrôle financier et ses membres pour le travail qui a été effectué.

Le seul bémol, mais ce n'est pas un bémol sur les comptes en eux-mêmes puisqu'ils traduisent ce qui a été décidé précédemment au niveau du budget, c'est qu'un certain nombre des postes qui avaient été décidés dans le budget ne semblaient et ne semblent toujours pas forcément nécessaires au groupe Libéraux & Indépendants. Il en va notamment ainsi des indemnités de groupe, mais nous aurons l'occasion d'y revenir s'agissant du débat sur le budget.

La présidente. Je vous remercie. La parole est à Mme Béatrice Gisiger.

Mme Béatrice Gisiger. Merci Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les coprésidents, Mesdames et Messieurs les constituants, chers collègues, l'Assemblée constituante – après avoir pris son rythme de croisière il y a quelques mois – est engagée aujourd'hui dans un marathon, voire dans une course cycliste Paris-Roubaix qui n'est pas toujours pavée de très bonnes intentions. Toutes les commissions travaillent d'arrache-pied et nous le savons, mais pour ce faire, nous avons eu besoin d'un budget, et ce budget a pu bénéficier dans sa mise en place des compétences de la coprésidence, du Bureau, sans oublier bien évidemment Mme Florinetti et son secrétariat. Nous sommes maintenant arrivés dans la phase attendue des Assemblées plénières. Je voudrais relever combien la difficulté, que vous avez rencontrée, a été maîtrisée... mais vous aviez la détermination, la volonté, voire la pugnacité, et celle-ci a permis à notre Assemblée de fonctionner en toute transparence. Les comptes 2009 le prouvent et le groupe démocrate-chrétien les votera. Le groupe se réjouit de ces comptes et réitère ses remerciements à la coprésidence, au Bureau, au Secrétariat général.

La présidente. Merci Madame Gisiger. La parole est maintenant à M. Patrick-Etienne Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Cela sera très court. Un grand merci à tous. C'est un gros travail. Merci à ceux qui ont négocié avec la commission du Grand Conseil, dont nous avons entendu que le changement de Présidence avait aussi induit un changement de ton, ce dont nous ne pouvons que nous en féliciter. Merci à tous ceux qui se battent et aussi au Secrétariat général qui est toujours à notre disposition.

Bruit dans la salle.

La présidente. La parole n'est plus demandée. Je considère donc que l'Assemblée prend acte de ces comptes. J'aimerais profiter de ce moment pour vous remercier des mots aimables qui ont été adressés à l'endroit, à la fois, du Secrétariat et de la Présidence.

La présidente est informée, hors micro, que M. Pagan a demandé la parole.

La présidente. Effectivement, là vous aviez peut-être un peu tardé. Deux personnes ont demandé la parole, d'abord M. Cyril Mizrahi, ensuite M. Jacques Pagan.

M. Cyril Mizrahi. Merci Madame la présidente, chers collègues, je serai extrêmement bref. Je souhaitais simplement, au nom du groupe socialiste pluraliste, me joindre aux remerciements qui ont été faits à l'endroit du Bureau, de la Présidence et du Secrétariat général pour la bonne gestion de cette Assemblée et la bonne tenue des comptes. Je crois que les craintes, qu'on a vues ça et là se faire jour sur une Assemblée constituante prétendument dispendieuse, étaient infondées. On en a eu la démonstration. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Mizrahi. La parole est à M. Jacques Pagan.

M. Jacques Pagan. Merci Madame la présidente, chers collègues. J'aimerais, Madame la présidente, vous poser simplement la question suivante : quelle est la signification juridique à accorder au terme « prise d'acte » ? Est-ce qu'on peut s'opposer à une prise d'acte ? Parce que bon, je connais historiquement la prise de la Bastille : je pense que cela n'a qu'un rapport lointain avec cet événement. On connaît actuellement les prises d'otages : je pense que cela n'a rien à voir également avec cette notion-là, mais quelle est la notion de « prise d'acte » ?

Parce qu'on peut se poser la question de savoir – si nous ne sommes pas appelés à nous prononcer sur les comptes – à quoi cela sert-il de nous les soumettre, n'est-ce pas ? Merci de me répondre.

La présidente. Je donne la parole à M. Thomas Büchi, qui va vous répondre.

M. Thomas Büchi. Merci Monsieur Pagan pour votre question, dans le fond légitime. Vous le savez bien, à la fois heureusement ou malheureusement – mais c'est ainsi – nous n'avons pas le pouvoir formellement de voter nos comptes, parce que c'est de la charge du Grand Conseil. Comme n'importe quelle administration de notre canton, c'est le Grand Conseil qui vote formellement les comptes, ce qu'il a, par ailleurs, déjà fait. Donc, le Grand Conseil a déjà accepté nos comptes et l'ICF les a certifiés. Néanmoins, il n'est pas pensable, parce que c'est quand même à nous d'élaborer notre budget et à le soumettre au Grand Conseil, que nos comptes ne soient pas soumis à notre Assemblée, surtout compte tenu des faits relativement difficiles auxquels nous avons été confrontés précédemment pour en arriver là, puisqu'on a eu pas mal de démêlés, d'abord avec la commission des finances, et aussi avec les médias à ce propos. Donc, il était bon de justifier cela aussi aujourd'hui.

Prise d'acte

La présidente. Merci Monsieur Büchi. Est-ce que la parole est encore demandée en provenance des groupes ? J'attends. Je constate que la parole n'est plus demandée. Je considère donc ces comptes comme étant entérinés par cette Assemblée.

Bruit dans la salle.

La présidente. Nous prenons acte de ces comptes, tels qu'ils ont été soumis. Merci. M. Soli Pardo veut rajouter quelque chose.

M. Soli Pardo. Oui Madame la présidente, je vous remercie. Vous avez dit que les comptes étaient entérinés. Je ne suis absolument pas d'accord. On nous les a soumis. Nous en avons pris acte, c'est-à-dire que nous n'avons ni le droit de dire oui, ni non, ni blanc, ni noir, donc on ne peut pas dire que cette Assemblée a entériné des comptes sur lesquels elle n'a aucun pouvoir.

La présidente. Tout à fait, Monsieur Pardo. Votre précision était bienvenue. Merci. Monsieur Souhaïl Mouhanna, vous me demandez la parole. C'est toujours sur ce sujet ?

M. Souhaïl Mouhanna. Oui et non, mais juste un mot. Merci Madame la présidente. Moi, je ne comprends pas tout ce débat autour des comptes. On présente ce qui a été dépensé dans le cadre du budget alloué. L'objectif essentiel, c'est la transparence vis-à-vis de la population. Le fait qu'il y ait des comptes soumis à notre Assemblée permet justement aux uns et aux autres de dire s'il y a des anomalies, s'il y a quelque chose qui ne va pas. A part cela, je ne vois pas à quoi cela rime tout ce débat-là. La prise d'acte, c'est simplement le fait que cela a été soumis d'une manière tout à fait transparente à l'ensemble des membres de cette Assemblée, à l'ensemble de la population également, puisque notre séance est publique. Un point c'est tout.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna. Nous allons passer maintenant au point suivant de l'ordre du jour : Budget 2011. Nous allons commencer par l'entrée en matière. Je donne d'entrée la parole à M. Thomas Büchi, rapporteur.

8. Budget 2011

Présentation

M. Thomas Büchi. Chers collègues, nous voilà déjà devant l'exercice de travailler sur le troisième budget de notre Assemblée, après 2009 et 2010. Dieu que le temps passe vite ! Nous avons simplement un peu plus d'expérience maintenant pour élaborer un budget, puisque nous avons à la fois un planning de travail de notre Assemblée jusqu'en 2012, donc nous avons pu évaluer de façon plus précise nos besoins. Je voudrais tout d'abord, avant que nous passions aux détails de nos évaluations, remercier en tout premier les membres du groupe budget qui se sont réunis à plusieurs reprises pour procéder à l'élaboration du projet 2011 qui vous est soumis aujourd'hui. Donc, merci, tout d'abord, à MM. Ludwig Muller, Guy Tornare, Souhaïl Mouhanna et Michel Chevrolet, avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer dans le cadre de ce travail. Merci aussi à Mme Sophie Florinetti, notre secrétaire générale, qui nous fournit un appui logistique extrêmement précieux dans ce cadre. Chers collègues, vous allez me dire – et certains peuvent reposer la question, puisque c'est le Grand Conseil qui vote nos comptes, pourquoi élaborer un budget ? D'abord, il est important que nous évaluions nos besoins. Deuxièmement, il est important pour les membres du groupe budget, du Bureau et de la Présidence, chargés de négocier ce budget, d'avoir la légitimité de notre Assemblée pour pouvoir le faire, autrement cela ne serait pas viable. Je vous propose, et nous l'avons fait pour simplifier la compréhension de nos travaux d'élaboration, de vous soumettre le document Excel, tel que nous l'avons fait précédemment pour les autres budgets, parce que le tableau fait par le département des finances est un peu rébarbatif et compliqué dans sa ventilation. C'est pourquoi nous avons procédé à nouveau à cette ventilation sur notre feuille Excel, de manière à être parfaitement clairs et transparents pour l'ensemble des quatre-vingt membres de notre Assemblée. En trois minutes, nous allons faire le tour des différentes rubriques que nous avons évaluées et que nous allons soumettre tout à l'heure à l'ensemble de notre Assemblée.

Nous avons prévu, conformément au planning qui a été adopté par notre Assemblée, sous point 1 et 1bis, un certain nombre de séances plénières : il y en a treize qui sont prévues pour la première lecture en 2011, et puis également treize, mais un petit peu raccourcies, puisque nous aurons deux sessions au lieu de trois, ce qui donne quand même un total relativement important de jetons pour les séances plénières de Fr. 1'192'840.- Il est prévu aussi, selon le planning et selon les résultats de la consultation qui aura lieu cet automne, qu'un certain nombre de réunions de commission seront nécessaires entre les différentes lectures prévues dans les séances plénières. Nous avons donc prévu vingt-et-une sessions de commission pour les cinq commissions thématiques de notre Assemblée, ce qui donne un total prévisionnel de Fr. 727'000.- pour cette rubrique. Sont prévues également des réunions de commission, comme celle du règlement qui finalement a eu peu à se réunir jusqu'à présent : néanmoins nous avons provisionné trois réunions de la commission du règlement pour Fr. 11'385.- La commission de rédaction va être soumise à forte contribution : il est prévu trente-six séances pour elle en 2011. Quelques séances de la conférence de la coordination, six, donc un peu moins que ce qui était prévu en 2010, et pour cause. Il y a également trois séances de la commission de contrôle financier (sous point 6). Le montant budgété pour des rapports de commission, pendant cette période-là, est une évaluation qui reste faite au pourcentage à l'heure actuelle, mais le chiffre paraît (sur la base de l'expérience) tout à fait juste. Le montant des jetons de présence du Bureau est prévu conformément aux autres années. Il se réunit régulièrement une fois par semaine, donc quarante-deux semaines par année. Cela ne veut pas dire qu'il se réunit y compris pendant toutes les vacances d'été, mais il arrive parfois, pour des raisons x ou y, qu'il y

ait des séances qui durent plus longtemps. Donc, quarante-deux séances pour un montant de Fr. 159'000.-

Les coprésidents se réunissent également deux fois par semaine au minimum, plus d'autres séances liées à des activités externes. Donc quarante-cinq séances prévues pour la Présidence qui sont les mêmes en fait que celles qui étaient prévues au budget 2010.

Bureau et chefs de groupe : vingt-six séances. Il y a donc plus de séances pour le Bureau et les chefs de groupe, compte tenu du nombre de séances plénières. A titre d'information aussi – je ne l'ai pas dit sous la rubrique 1 – nous avons prévu également un caucus par semaine. Donc, chaque groupe a la possibilité de se réunir une fois par semaine pour préparer sa séance plénière. Enfin, en point 11, un certain nombre de séances sont prévues pour ce qu'on appelle les groupes spécialisés, que ce soit le groupe de travail finances, consultation, logistique ou communication : donc une quinzaine de séances pour cela. Je vous rappelle que nous payons des charges sociales également sur l'ensemble des jetons qui sont versés. Nous les avons également provisionnées, ce qui nous donne une prévision de Fr. 1'983'631.- Nous avons ensuite, sous charges de personnel et de secrétariat, l'ensemble du personnel engagé selon les besoins de notre Assemblée. Nous avons donc une rubrique de Fr. 794'287.- pour les charges de personnel et de secrétariat, ainsi que les agents spécialisés ou les auxiliaires dont nous pourrions avoir besoin.

Conformément à l'état éphémère de notre Assemblée, nous avons pris la décision de continuer à confier en externe la prise des procès-verbaux des séances plénières et des séances de commission, pour ne pas engager du personnel supplémentaire, compliqué à former, pour une si courte période. Ce sont donc des mandats externes de prise de procès-verbaux et de fonctionnement d'administration technique pour un montant de Fr. 275'000.- Une provision est faite – et vous le constatez – singulièrement à la baisse pour des mandats externes d'analyse scientifique : nous avons budgété Fr. 20'000.- On verra si cela s'avère utile ou pas. Il y a eu peu de mandats confiés jusqu'à maintenant de ce type-là. Le loyer fluctue en fonction des imputations internes de l'administration, donc ce chiffre est précis seulement le jour des comptes. Nous avons provisionné Fr. 20'000.- Un des gros postes qui n'a pas été facile à évaluer puisqu'il y a encore des choses à finaliser dans le concept, c'est justement le budget communication. Un chiffre est sûr et certain : celui de la retransmission par Léman Bleu de nos séances plénières. Il y en a pour Fr. 161'000.- C'est la décision d'avoir une communication importante, via Léman Bleu, parce qu'elle est vraiment accessible à tous les citoyens de notre canton, et facilement.

Nous avons le développement, la maintenance de notre plateforme du site Internet qui représente un montant important, mais vu que nous avons un nombre de visites qui va croissant, on ne peut que se féliciter d'avoir un site Internet qui fonctionne bien et qui donne beaucoup d'informations aux citoyens. Un montant de Fr. 130'000.- est prévu pour des publications, consultations et projets de constitution. Néanmoins, vous savez que faire une consultation ne sera pas si simple, pour rester dans un budget de Fr. 130'000.- et atteindre un maximum de gens de notre population. Ensuite, un montant de Fr. 40'000.- est prévu pour des insertions, communiqués et annonces, ce qui fait que nous avons quand même un budget de communication de Fr. 411'000.- Il peut paraître élevé mais, en fait, à la lecture des rubriques, vous voyez qu'il n'y a rien de dispendieux dans ces rubriques. Il y a également Fr. 20'000.- de fourniture et matériel général, d'abonnements de journaux, achat de livres. Informatique et télécommunications : Fr. 16'000.- environ. Entretien du mobilier, location et taxes de photocopieurs sont les chiffres que nous avons jusqu'à maintenant, donc ce sont des chiffres parfaitement fiables. Les frais d'indemnité et de garde sont budgétés en fonction du nombre de séances plénières que nous avons, soit un montant de Fr. 61'600.-

Les frais de déplacement comprennent les abonnements TPG, pour celles et ceux qui en ont, ou les frais de parking, pour celles et ceux qui en ont ; éventuellement des déplacements hors canton (comme Bâle par exemple) ainsi que des défraiements pour des invités. La rubrique est budgétée à Fr. 60'000.- Frais de port et d'affranchissement : le chiffre est relativement bas, puisque nous procédons au maximum possible aux envois par mail et on diminue ainsi le courrier postal. Un montant de Fr. 30'000.- est prévu pour les manifestations et réceptions diverses : c'est un chiffre que nous avons également revu à la baisse, puisqu'en 2011, nous ne devrions pas avoir de manifestations grandioses, comme celle de la prestation de serment. Je dis « grandioses » entre guillemets naturellement, vous m'aurez compris. Un montant important – il est inchangé par rapport à 2010 – ce sont les assistants parlementaires, donc onze groupes à Fr. 60'000.- conformément à la loi qui a institué notre Assemblée.

Les indemnités de groupe : nous sommes en présence d'un amendement libéral qui sera commenté tout à l'heure, mais qui sont budgétées à Fr. 200'000.- telles qu'elles ont été acceptées et en 2009 et en 2010 par notre Assemblée. Nous avons donc un total de dépenses de fonctionnement de Fr. 1'816'850.- ce qui monte un budget provisoire de fonctionnement à Fr. 4'594'768.- Vous remarquez que le budget 2011 est sensiblement inférieur au budget 2010, ensuite, nous aurons un budget extrêmement bas sur le fonctionnement 2012, puisque nous devrions rendre – selon notre planning – nos travaux en février ou mars 2012.

Je vous conseille aussi de vous reporter à la page 6 de notre tableau : nous avons trouvé important de vous préciser aussi de quelle nature sont les imputations internes des différents services de l'Etat, qui nous coûtent de l'argent. Donc, il y a Fr. 287'000.- d'imputations internes, vous en avez le détail : que ce soient le loyer, les imputations internes du DCTI, Fr. 25'000.- pour la salle du Grand Conseil, les imputations du Grand Conseil pour le fonctionnement de la salle. Fr. 39'000.- et d'autres imputations internes, notamment les services informatiques et autres du DCTI, Fr. 95'000 frs.- et l'office du personnel pour gestion de la paie de nos collaborateurs, Fr. 8'000.-, soit Fr. 287'000.- C'est quand même considérable sur notre budget. Ensuite, nous avons Fr. 100'000.- d'amortissements, qui sont les chiffres que nous avons enfin reçus du département des finances, pour l'amortissement notamment de notre matériel informatique et de notre matériel mobilier. Voilà ce qui mène à notre budget de fonctionnement, avec les imputations internes, de Fr. 4'982'568.- Je crois qu'il était utile de voir dans le détail nos évaluations. J'en ai terminé avec ma présentation.

Discussion

La présidente. Merci Monsieur Büchi. Maintenant la parole est donnée aux groupes pour des déclarations sur l'entrée en matière. Monsieur Michel Ducommun, vous avez la parole.

M. Michel Ducommun. Merci Madame la présidente. Chers collègues, j'ai remarqué au début qu'on avait eu quelques vagues en 2009 sur les questions du budget. Je ne veux pas rappeler tous les débats, les discussions et les difficultés que nous avons eues, non seulement en interne mais également avec la commission des finances. J'ai remarqué qu'à la fin on obtenait un résultat qui semblait, je dirais, ramener la paix. Or, l'amendement présenté par le groupe Libéraux & Indépendants rouvre une guerre qui nous semblait derrière nous ; je dis que rouvrir cette guerre juste avant le débat des plénières sur le contenu des résultats des commissions va créer un esprit qui m'inquiète beaucoup sur la possibilité d'un travail sérieux. Je pense qu'il y a un esprit d'ouverture de guerre qui me semble très malheureux. D'autre part, nous avons adopté les règles de débat, soit deux minutes par amendement. Est-ce que je dois comprendre deux minutes par proposition d'amendement ou par groupe ? Parce que je remarque que la loi

constitutionnelle dit que les constituants, les membres de la Constituante ont les mêmes droits, les mêmes indemnités que les membres du Grand Conseil. Je vois que dans le chapitre sur les indemnités des membres du Grand Conseil, il y a plusieurs alinéas – à l'article 47 – et l'un de ces alinéas concerne effectivement les indemnités de groupe. Alors, j'ai envie d'en dire plus, mais premièrement, je demande une motion d'ordre, parce que je trouve que d'avoir adopté le fait qu'il n'y aurait pas de débat sur les amendements et de recevoir une seconde plus tard un amendement qui est une déclaration de guerre qu'on devrait accepter sans débat, je ne sais pas comment se sentent les personnes qui voudraient imposer sans débat une décision pareille. Personnellement, je serais très mal à l'aise. J'estime qu'effectivement chaque groupe doit pouvoir se prononcer sur ces amendements. Franchement, qu'il y ait la possibilité qu'une Constituante comme la nôtre ne respecte pas la loi constitutionnelle qui la concerne et qu'elle puisse faire ceci sans débat, cela m'intéresse beaucoup de savoir comment la Constituante sera prise au sérieux dans notre cité de Genève ! *[Rumeurs dans la salle. Bravo]*. Donc, je répète ma demande de motion d'ordre : qu'un débat soit possible sur cet amendement.

La présidente. Alors, je demande de voter immédiatement sur la proposition du groupe SolidaritéS. Donc, nous passons au vote.

[Le micro de la présidente est coupé. Les résultats sont annoncés à micro éteint].

- **La motion d'ordre est acceptée par 48 voix oui, 16 non et 6 abstentions.**

La présidente. Vous avez donc entendu les chiffres. Je dis donc que cette motion d'ordre a été acceptée et nous allons procéder au débat sur l'amendement proposé. Je vous rappelle que nous sommes encore au débat d'entrée en matière. Je demande si d'autres groupes s'inscrivent. Je vois Monsieur Cyril Mizrahi ; vous avez la parole.

M. Cyril Mizrahi. Merci Madame la présidente. Je ne veux pas anticiper sur ce débat qui devra effectivement avoir lieu, et c'est pourquoi nous avons soutenu la motion d'ordre proposée par le groupe SolidaritéS. Donc, je dirai simplement que le groupe socialiste pluraliste votera l'entrée en matière sur ce budget, que nous soutenons intégralement, donc y compris la question des indemnités de groupe sur laquelle effectivement, inopportunément, le groupe libéral semble vouloir revenir en cours de parcours.

La présidente. Merci Monsieur Mizrahi. La parole est à M. Soli Pardo.

M. Soli Pardo. Je vous remercie Madame la présidente. Chères et chers collègues, le groupe UDC s'opposera à l'entrée en matière sur ce budget. Nous avons voté, le 28 mai 2009, un budget et nous venons de voter les comptes, ou plutôt de voir les comptes. On nous les a assénés sans que nous puissions nous prononcer. Voter un budget sans pouvoir par la suite approuver les comptes est un exercice totalement stupide. Il est vain et ridicule de se prononcer sur un budget dont on ne peut approuver ou désapprouver le respect par la suite au moment de la plénière. Nous sommes donc dans un cas où nous votons un budget qui n'a pas de sens, puisqu'il est approuvé par d'autres que nous, et preuve en est que le budget voté le 28 mai 2009 n'a rien à voir avec les comptes qu'on nous a mis sous les yeux tout à l'heure, mais absolument rien à voir ! Ce n'est pas nous qui avons décidé et c'est une inanité que de voter un budget dans ces conditions.

La présidente. Merci Monsieur Pardo. La parole est maintenant à M. Jérôme Savary.

M. Jérôme Savary. Merci Madame la présidente. Effectivement, M. Pardo, si le budget 2011 n'a rien à voir avec les comptes 2009 et avec le budget 2010, c'est que nous sommes dans un

processus qui fait que nos travaux vont évoluer d'année en année, qu'il est tout à fait logique que le budget suive la différence d'activité d'une année à l'autre, comme ce sera le cas en 2011. De ce point de vue, le groupe Verts et Associatifs constate que le budget 2011 présenté redescend en dessous de la barrière des 5 millions, après le pic des 5,5 millions présenté pour le budget 2010 ; que cela correspond effectivement à l'évolution normale de nos activités. Il y aura notamment un certain nombre de séances en moins en 2011. Les séances se concentreront principalement sur cette année. Par conséquent, on est là dans une gestion tout à fait logique, non pas celle de cigale, comme certains oiseaux de mauvaise augure pouvaient le déplorer auparavant, mais bien dans une gestion de fourmi, qu'autant la commission de contrôle financier que l'inspection cantonale des finances ont soulignée à juste titre, concernant les comptes 2009. Alors nous prendrons évidemment ce budget comme les autres années, c'est-à-dire avec beaucoup d'attention. Nous comptons sur toute l'attention et la diligence, à la fois de la coprésidence et du Bureau, pour gérer celui-ci au plus près et, bien sûr, avec une transparence totale, comme cela a été le cas jusqu'à présent. Mais encore une fois, comme nous l'avions dit lors des exercices précédents, ce qui compte, ce sont précisément les comptes et pas le budget, donc nous attendons avec beaucoup d'impatience le résultat de ces comptes pour les exercices 2010 et 2011 et nous sommes sûrs qu'ils permettront, comme cela a été le cas pour l'exercice précédent, de dégager quelques économies en deçà du budget proposé. Notre groupe votera donc intégralement, y compris la rubrique 29, le budget proposé, en nous associant aux remerciements envers la Présidence, le Bureau, le Secrétariat et les organes de contrôle pour le travail effectué.

La présidente. Merci Monsieur Savary. La parole est à M. Souhaïl Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente, chers collègues. Il faut peut-être commencer par rappeler que c'est le Grand Conseil qui vote le budget et que les différentes institutions et différents secteurs de l'Etat font des propositions de budget en fonction des activités qui sont les leurs. Il y a un va-et-vient entre les différentes entités et le Grand Conseil, jusqu'à ce que le Grand Conseil adopte un budget. Supposons que l'on ne vote rien par rapport à notre budget, que va-t-il se passer ? J'ai été député, j'ai été membre de la commission des finances. Si une entité ne donne pas de budget, on ne vote pas de budget pour cette entité. Vous vous imaginez ce que cela peut donner. Il est absolument inimaginable d'en arriver là. La vraie question qui se pose est la suivante : est-ce que les chiffres qui sont proposés sont des chiffres conformes à la loi constitutionnelle qui a instauré notre Assemblée ? Est-ce que les éléments qui figurent dans ce projet de budget sont raisonnables, proches de la réalité ? Il faut rappeler qu'un budget n'est pas une obligation de dépense : c'est une autorisation de dépense qui donne un cadre légal et des possibilités de se mouvoir à l'intérieur d'un budget qui a été voté par le Grand Conseil. Je voudrais également rappeler que lors du vote sur le budget de l'année dernière, il y avait eu un certain nombre de choses dites contre notre Assemblée. Un mauvais procès avait été fait. Nous venons de constater que les comptes...

La présidente. Si vous voulez terminer Monsieur Mouhanna...

M. Souhaïl Mouhanna. Je termine tout de suite. Nous venons de constater que les comptes étaient bien inférieurs au budget, ce qui signifie que nous avons été extrêmement attentifs par rapport aux dépenses. Les éléments qui sont dans notre projet de budget sont absolument conformes à la loi et le groupe AVIVO vote l'entrée en matière et approuve les éléments de ce budget.

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna, la parole est à M. Michel Barde.

M. Michel Barde. Merci Madame la présidente. Le groupe G[e]avance votera le budget 2011. S'agissant de la demande d'amendement du groupe Libéraux & Indépendants, notre groupe a l'intention de s'abstenir. Je ne vous cache pas que cette abstention est rendue difficile par l'intervention de M. Ducommun : c'est de la plus stricte démocratie de la part du groupe Libéraux & Indépendants de proposer un amendement et notre groupe ne comprend pas la virulence avec laquelle M. Ducommun s'est opposé à cet amendement. Je vous remercie.

La présidente. Merci Monsieur Barde, la parole est à M. Pierre Kunz.

M. Pierre Kunz. Merci Madame la présidente. Ce n'est pas parce que les comptes sont bons que nous ne devons pas continuer à chercher des économies. En vue de réaliser ces économies, certains pensent utile de faire voyager la Constituante en 2^e classe [*Rires dans la salle*] économisant ainsi l'équivalent de bouts de chandelles – mais avec comme conséquence, symbolique, de reléguer notre Assemblée en 2^e division politique à Genève [*Rires dans la salle*]. Nous, les radicaux, restons convaincus qu'une saine politique budgétaire est nécessaire et nous continuons à penser que nous devons faire le maximum d'économies possible. L'amendement relatif au poste 29 de nos collègues libéraux permet effectivement de réaliser une économie sérieuse. J'aimerais dire qu'elle est non seulement sérieuse au plan financier, mais qu'elle est sérieuse aussi au plan juridique : contrairement à ce que certains continuent à affirmer en toute mauvaise foi ou en toute méconnaissance, cette indemnité de groupe n'est tout simplement pas conforme à la loi qui a institutionnalisé notre Assemblée. C'est pour cette raison que nous continuerons à soutenir la décision que nous vous avons déjà proposée l'année dernière, à savoir de renoncer à cette indemnité de groupe. Nous suivrons les libéraux.

La présidente. Merci Monsieur Kunz et merci d'avoir comparé la Constituante et ses exploits à ceux de Genève-Servette. Je donne maintenant la parole à Mme Béatrice Gisiger.

Mme Béatrice Gisiger. Merci Madame la présidente. Le groupe démocrate-chrétien votera l'entrée en matière. Il est d'accord que nous nous penchions sur ce budget et que la gestion en soit rigoureuse. Je vous rappelle que nous avons proposé une baisse de 5 %. Dans cette même cohérence, nous soutiendrons l'amendement libéral.

La présidente. Merci Madame Gisiger, la parole est à M. Lionel Halpérin.

M. Lionel Halpérin. Merci Madame la présidente. D'abord deux mots pour rassurer M. Ducommun : les libéraux sont tout à fait paisibles, ce qui ne semble pas tout à fait être le cas de certains autres groupes. En ce qui concerne l'examen du budget, nous entendons effectivement prôner une certaine rigueur et si nous considérons que certains postes ne sont pas justifiés, nous continuerons à défendre l'amputation de ces postes du budget. L'amendement sera présenté dans quelques minutes par M. de Planta.

La présidente. Merci Monsieur Halpérin. La parole est-elle encore demandée ? Si ce n'est pas le cas, je vais soumettre au vote l'entrée en matière de ce budget 2011.

- **Mise au vote, l'entrée en matière sur le budget 2011 est acceptée par 65 oui, 4 non et 2 abstentions.**

La présidente. Nous pouvons donc passer à la partie suivante. Compte tenu de la motion d'ordre qui a été acceptée, je propose de donner deux minutes au groupe libéral pour présenter son amendement et ensuite deux minutes à chacun des groupes pour se prononcer sur cet

amendement avant d'examiner le budget rubrique par rubrique et de procéder au vote. La parole est donnée à M. François de Planta.

M. François de Planta. Madame la présidente, je vais essayer d'être bref, le sujet ayant déjà largement été développé l'année dernière. Il n'est de loin pas dans mon intention de mettre en valeur un esprit d'ouverture de guerre, contrairement aux propos de M. Ducommun que je regrette énormément. Donc, comme le projet de budget au poste n°29 prévoit une indemnité de groupe, nous demandons tout simplement que ce poste soit supprimé du budget de fonctionnement 2011. Merci.

La présidente. Merci Monsieur de Planta, la parole est à M. Souhaïl Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente, chers collègues. Tout d'abord, je constate que les groupes qui sont contre cette rubrique sont des groupes qui appartiennent à des partis qui ont l'habitude de recevoir pas mal d'argent d'un certain nombre de milieux financiers. Il paraît évident que ces groupes n'ont pas besoin d'argent, par conséquent je leur propose de faire don de leurs indemnités à l'Assemblée constituante. Merci.

Applaudissements

La présidente. Merci Monsieur Mouhanna pour cette proposition. La parole est à M. Pierre Kunz.

M. Pierre Kunz. Oui, M. Mouhanna vient de donner la meilleure démonstration possible à ce que j'affirmais tout à l'heure, à savoir que cette indemnité de groupe est illégale. L'indemnité de groupe à laquelle il fait référence, c'est-à-dire celle qui est destinée à subventionner des grands partis comme il le dit, s'explique au niveau du Grand Conseil parce qu'il y a des partis qui sont là régulièrement, en permanence, depuis longtemps et qui jouent un rôle fondamental dans notre République et la démocratie en général. Ce n'est pas le cas des groupes qui sont représentés ici. Par conséquent, cette indemnité de groupe ne se justifie pas en termes juridiques.

La présidente. Merci Monsieur Kunz, la parole est à M. Thierry Tanquerel.

M. Thierry Tanquerel. Merci Madame la présidente. Avec tout le respect que j'ai pour M. Kunz, je me permets de ne pas être d'accord avec son analyse juridique de la question. J'étais déjà intervenu dans le premier débat là-dessus, je ne vais pas réintervenir aussi longuement, mais rappeler très brièvement trois choses : d'abord, de mon point de vue, il n'y a pas de raison de monter les tours sur cette affaire. On peut avoir des désaccords juridiques, j'ai un avis tout à fait ferme sur la question et je crois que non seulement nous avons le droit de voter cette indemnité dans le budget mais nous en avons l'obligation. La loi constitutionnelle dit que les indemnités pour les constituants sont les mêmes que pour les députés. Or, l'indemnité de groupe qui est donnée au Grand Conseil n'est rien d'autre qu'une indemnité donnée à un rassemblement de députés qui est le groupe. Ce n'est pas une indemnisation des partis, c'est une indemnité pour des groupes qui sont un agrégat de députés. Ensuite, comme d'ailleurs pour les indemnités individuelles, que les groupes ou les députés décident de reverser cela à leur parti – des députés individuels le font aussi –, c'est un autre problème. On peut le regretter, on peut préférer un autre système, mais c'est comme ça que ça marche. Le deuxième élément est textuel : je l'avais déjà mentionné, si l'on regarde les articles 47 et suivants de la loi sur le règlement du Grand Conseil, l'art. 46 qui parle de la fixation du montant des indemnités par le Bureau est le chapeau des articles qui suivent. Dans l'art. 47, il y a l'indemnité de groupe.

L'art. 47 ne se comprend qu'en lien avec l'art. 46 et ce dernier ne parle que d'indemnités dues aux députés. Sinon, l'art. 47, alinéa 5 qui mentionne les indemnités de groupe n'a tout simplement aucun sens ou alors il faut comprendre que personne n'en fixe le montant. On ne peut pas soupçonner le législateur, on ne doit pas soupçonner le législateur d'avoir voté une disposition qui n'a aucun sens. Donc, en toute courtoisie et sans vouloir faire de polémique, je vous invite à voter ce poste du budget et à refuser l'amendement libéral. Je prends le contre-pied exact de M. Kunz, je pense que nous tomberions dans l'illégalité en ne le votant pas. Je pense aussi...

La présidente. Si vous voulez terminer Monsieur Tanquerel, merci.

M. Thierry Tanquerel. Si un groupe réclamait néanmoins ces indemnités, même si elles ne sont pas dans le budget, je pense qu'il aurait de bonnes chances de les obtenir. Le problème, c'est qu'il n'y aurait pas de budget voté, mais il pourrait obtenir une décision de justice pour avoir cette indemnité. Je trouve que c'est un risque que nous ne devrions pas prendre.

Applaudissements

La présidente. Merci, la parole est à M. Soli Pardo.

M. Soli Pardo. Je vous remercie Madame la présidente, chères et chers collègues. Sur le plan juridique, je suis – une fois n'est pas coutume – entièrement de l'avis de notre collègue M. Tanquerel. Cette indemnité de groupe qui figure dans la loi réglementant le Grand Conseil est aussi applicable à la Constituante. Elle est nécessaire pour des groupes, justement parce qu'ils ne sont pas tous l'expression de partis politiques comme c'est le cas au Grand Conseil, et qu'ils ont besoin de louer des emplacements pour que l'assistant parlementaire puisse faire son travail. Il y a toutes sortes de frais qu'on a en tant que groupe qui ne sont pas nécessairement pris en charge par les partis. Je dirais aux auteurs de cet amendement qu'ils ne sont absolument pas obligés de toucher à cette indemnité. Ils peuvent y renoncer comme je vous l'annonce, et ce n'est pas un scoop : le groupe UDC ne va pas profiter du poste indemnité de garde, ce qui va faire une économie de Fr. 467.35.- pour la Constituante. Je vous remercie.

Rires

La présidente. Merci Monsieur Pardo, la parole est à M. Jérôme Savary.

M. Jérôme Savary. Je n'en profiterai pas à moi tout seul, je vous rassure aussi. Trois points pour intervenir sur cet amendement : premièrement, effectivement cet amendement est contraire à la loi constitutionnelle. C'est un fait établi qui vient d'être souligné, mais je dirais que ce n'est pas le point le plus important puisque nécessité faisant loi, on pourrait pour de bonnes raisons passer outre. Or, il n'y a pas de bonnes raisons et c'est là où je veux en venir : elle est totalement inique par rapport aux petits groupes. Elle ne permet pas aux petites formations d'avoir les moyens de participer à nos travaux en tant que groupe. En ceci, c'est même plus grave comme question de principe, cela ne respecte pas la volonté populaire qui a voté précisément sur un quorum à 3 % précisément pour que des formations de petite taille puissent participer à ces travaux. Si on ne leur donne pas les moyens de le faire, alors ça vide totalement le contenu de la volonté populaire. Troisièmement, cette proposition a tout de même un énorme mérite : elle pose, même si c'est par la bande, la question centrale du financement des partis. Cela fait bien longtemps que notre groupe espère que nous pourrions prendre ce débat de front au sein de nos travaux dans cet hémicycle. Nous aurons de notre côté un certain nombre de propositions à vous faire sur ce sujet du financement des partis. Nous nous

réjouissons que les groupes qui trouvent cette question visiblement importante se joignent à nous pour mener un débat de qualité et que nous puissions aboutir à des solutions durables sur cet aspect au terme de nos travaux. En l'état, il nous faut repousser absolument cet amendement et c'est dans ce sens que nous voterons en ce qui concerne le groupe Verts et Associatifs.

La présidente. Merci Monsieur Savary, la parole est à M. Michel Hottelier.

M. Michel Hottelier. Merci Madame la présidente, chères et chers collègues. On a l'habitude de dire deux juristes, trois opinions : j'aimerais intervenir très rapidement pour exprimer un point de vue partiellement divergent de ce qui vient d'être dit. Très brièvement, la question se pose régulièrement dans cette Assemblée de savoir si nous sommes un Grand Conseil bis. Quand ça nous arrange, nous disons non, nous disons oui, cela dépend des situations. Je crois que c'est exactement le cas avec cette indemnité. Les formations politiques qui peuplent cette Assemblée touchent déjà des indemnités qui sont considérables pour bénéficier des services au reste précieux d'assistants parlementaires comme au Grand Conseil. Nous touchons des jetons de présence comme au Grand Conseil. Nous, les libéraux, disons qu'effectivement, on peut interpréter la loi constitutionnelle dans le sens qu'elle permet aux groupes présents dans l'Assemblée constituante de toucher l'indemnité destinée aux partis représentés au Grand Conseil, mais il faut voir à quoi sert cette indemnité. Or, on sait qu'au Grand Conseil, une bonne partie de cette indemnité sert le plus souvent à couvrir les frais de campagne référendaire. Nous ne sommes pas en campagne référendaire. Nous ne sommes pas en campagne électorale. Nous, les libéraux, disons : c'est un droit que nous offre la loi constitutionnelle, je ne crois pas, mais alors absolument pas, que c'est un devoir. Quand nous ne voulons pas être comparés au Grand Conseil, nous le décidons souverainement ; par contre, quand cela nous arrange, nous nous empressons de nous réfugier derrière les jupes des parlementaires. Je ne suis pas d'accord avec cette façon dépourvue de toute nuance de nous assimiler quand cela arrange, pour des raisons matérielles. Je dis cela en plein respect naturellement pour les députés qui sont présents dans cette salle dans le cadre du Grand Conseil. Merci de votre attention.

La présidente. Merci Monsieur Hottelier, la parole est à M. Nils de Dardel.

M. Nils de Dardel. Madame la présidente, je pense que l'analyse de M. Tanquerel qui avait déjà été faite en son temps est rigoureusement exacte. Effectivement, il y a un problème constitutionnel fondamental. Si l'on interprète la loi constitutionnelle de la manière faite par M. Tanquerel, incontestablement l'amendement proposé par le groupe libéral viole tout simplement la Constitution. Pour une Assemblée constituante, ce n'est pas très digne, c'est pour le moins téméraire. Je dois dire que je m'étonne un peu de la présentation par le groupe libéral de cette proposition : dans un premier temps, le représentant de ce groupe n'a tout simplement pas motivé sa proposition. Dans un deuxième temps, on nous dit qu'il est éventuellement possible que ce soit plus ou moins compatible avec la Constitution. Puis, ça s'arrête là. J'entends, c'est assez incroyable de faire une proposition qui a des conséquences vitales pour les petits groupes, pour ceux qui ne sont pas subventionnés par des groupes de l'économie privée pour simplement un fonctionnement élémentaire de la majorité apparemment de cette Constituante. Cette indemnité de groupe est absolument indispensable. La loi au Grand Conseil à laquelle fait référence la loi constitutionnelle ne fait pas la distinction entre le député à titre individuel et le député comme membre d'un groupe. Tout cela fait évidemment l'objet d'une synthèse à juste titre, et c'est de cette manière qu'il faut manifestement trancher la question une fois pour toutes. Revenir à chaque fois avec cette question est un peu lassant.

La présidente. Merci Monsieur de Dardel, la parole est à M. Patrick-Eric Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. C'est Etienne Dimier ! Je constate que les libéraux cherchent à vouloir remettre en place une forme de sens, ce qui leur fait perdre le bon sens et les fait partir à contresens de ce qu'a voulu le peuple. J'aimerais les ramener dans le bon sens et qu'ils comprennent que ce qui a été dit par notre collègue M. Tanquerel est frappé du bon sens. Nous soutiendrons le budget et nous ne voterons pas leur amendement.

La présidente. Merci, la parole est à M. Murat Alder, en vous rappelant que vous disposez de 30 secondes, soyez très bref.

M. Murat Alder. Merci Madame la présidente. Je me sens profondément opprimé par les propos de M. Nils de Dardel et je vais entrer en résistance face à ces propos en votant l'amendement libéral.

La présidente. Merci. Je constate que la parole n'est plus demandée. Je sou mets donc au vote cet amendement en vous rappelant que tout ceci est d'ordre indicatif. La proposition d'amendement du groupe libéral : il s'agit de supprimer le poste n°29, indemnité de groupe de Fr. 200'000.- du projet de budget de fonctionnement 2011 de l'Assemblée constituante.

- **Mis au vote, l'amendement du groupe Libéraux & Indépendants consistant à supprimer la rubrique N° 29 du budget 2011 est refusé par 40 non, 26 oui et 7 abstentions.**

La présidente. Nous passons maintenant à l'examen rapide des autres rubriques avant de procéder au vote d'ensemble :

Rubrique 1 – Séance plénière : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 1bis – Séance plénière, 2^e et 3^e lectures : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 2 – Commission thématique : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 3 – Commission du règlement : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 4 – Commission de rédaction : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 5 – Conférence de coordination : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 6 – Commission de contrôle financier : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 7 – Rapporteurs des commissions : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 8 – Bureau : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 9 – Coprésidence : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 10 – Bureau et chefs de groupe : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 11 – Groupes de travail spécialisés : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 12 – Charges sociales patronales : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 13 – Agents spécialisés et collaborateurs auxiliaires (temporaires) : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 14 – Mandats externes fonctionnement administratif et technique : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 15 – Mandats externes expertises et analyses scientifiques : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 16 – Loyers : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 17 – Information, communication : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 18 – Fournitures générales et matériel : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 19 – Cotisations, abonnements journaux et périodiques : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 20 – Achat de livres : pas d'opposition, adoptée.

Rubrique 21 – Informatique et télécommunications : pas d'opposition, adoptée.
Rubrique 22 – Entretien du mobilier : pas d'opposition, adoptée.
Rubrique 23 – Locations et taxes photocopieurs : pas d'opposition, adoptée.
Rubrique 24 – Frais de repas et de gardes : pas d'opposition, adoptée.
Rubrique 25 – Frais de déplacements : pas d'opposition, adoptée.
Rubrique 26 – Frais de port et d'affranchissements : pas d'opposition, adoptée.
Rubrique 27 – Manifestations et réceptions protocolaires, animations : pas d'opposition, adoptée.
Rubrique 28 – Assistants parlementaires : pas d'opposition, adoptée.

La présidente. La rubrique 29 a été soumise au vote. Je passe donc maintenant au vote d'ensemble de ce budget 2011. Que ceux qui sont en faveur de cette proposition de budget... Il y a encore les imputations internes, excusez-moi. Effectivement, en dernière page :

Rubrique 30 – Imputations internes par d'autres services de l'Etat : pas d'opposition, adoptée.
Rubrique 31 – Amortissements : pas d'opposition, adoptée.

La présidente. Nous pouvons donc passer au vote l'ensemble de ce budget 2011.

- **Mis au vote, le budget 2011 est accepté par 57 oui, 3 non et 14 abstentions.**

9. Informations sur la prochaine étape des travaux de l'Assemblée

La présidente. Nous passons maintenant au point 9 de l'ordre du jour. Il s'agit en fait d'une rubrique d'information sur les prochaines étapes des travaux de l'Assemblée.

o Rappel des dates et heures des séances plénières de l'Assemblée entre mai et novembre 2010 (annexe 8 à l'ordre du jour)

La présidente. Vous avez reçu le rappel des dates et des heures des séances plénières de l'Assemblée entre mai et novembre. Je vous rappelle donc que toutes ces séances auront lieu de 14h à 23h, avec une interruption pour le repas du soir.

o Grandes lignes sur l'organisation et le fonctionnement

La présidente. S'agissant du point 2, grandes lignes sur l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée, nous souhaiterions vous communiquer les points suivants.

Nous arrivons donc à la fin de cette première période de travail en commission. Le travail a été conséquent : nous avons réceptionné les premiers rapports, tandis que vingt-quatre sont annoncés au total. Nous aurons dix-huit plénières pour adopter les principes généraux ou les articles issus des cinq commissions thématiques.

Un travail très dense vous attend dans des délais serrés. Nous vous rappelons que les séances qui commencent en mai, à raison d'une fréquence hebdomadaire, portent sur un débat initial qui aboutira à des votes et à un avant-projet de Constitution en fin d'année. Les votes de ce débat initial permettront de donner des orientations claires à la commission de rédaction pour la mise en forme des articles.

La séance du Bureau élargie aux chefs de groupe et aux présidents de commission d'hier a permis l'adoption de principes généraux de règles de débat et a démontré l'intérêt convergent de tous les groupes pour des débats structurés et intégrant la contrainte de temps. Je fais donc, au nom de la Présidence et du Bureau, un appel à l'autodiscipline de chacun pour rendre possible cet exercice inédit et important.

S'agissant de l'organisation logistique, compte tenu du travail considérable que représenteront l'édition des rapports et la gestion des séances plénières, le Secrétariat se verra étoffé de personnel supplémentaire pour une durée très limitée. Une planification précise des activités des prochains mois a été effectuée afin de faire face à l'augmentation du travail.

S'agissant des rapports dont la finalisation est effectuée par le Secrétariat, ceux-ci seront d'abord mis à disposition des constituants sous leur forme brute sur le site Intranet de la Constituante. Une fois définitifs, ils seront envoyés aux médias et à un public cible composé notamment des auteurs des propositions collectives et de personnes additionnelles.

Sur le plan de la communication, plusieurs mesures seront organisées. Léman Bleu assurera la retransmission en différé de nos débats chaque lendemain de plénière dès 9h00. Il sera possible d'avoir accès aux vidéos des séances sur le site de la Constituante. Avant chaque groupe de séances plénières, nous informerons de manière ciblée les publics intéressés par les thématiques qui seront à l'ordre du jour en les incitant à suivre nos débats sur place, sur Internet ou à la télévision. L'harmonisation des rapports et des thèses répond d'une part à un souci de clarté vis-à-vis de l'ensemble des lecteurs y compris du grand public. Il est important que nos rapports reflètent de manière complète mais lisible et compréhensible une année de travail en commission. D'autre part, le rapport répond à un souci d'assurer des débats structurés et clairs, où les différentes thèses de majorité ou de minorité seront présentées de manière simple et univoque. En soumettant ainsi les objets, nous ne doutons pas que les votes pourront se dérouler dans les meilleures conditions. Je vous remercie.

10. Divers

La présidente. Nous arrivons maintenant au point 10 de l'ordre du jour avec une certaine avance. Y a-t-il des divers ? Nous souhaiterions tester maintenant la projection pour voir s'il sera possible, lors de nos séances plénières, de projeter les amendements sur le mur derrière nous sans être éblouis par le projecteur. Première question : est-ce que vous avez trouvé lisible ce qui avait été projeté sur le petit panneau en bas ? Est-ce que tout le monde a pu lire l'amendement ?

La réponse est négative.

La présidente. Je crois que même si nous apprécions être sous les feux de la rampe, le projecteur est totalement impossible à supporter. Merci beaucoup. Donc je crois que la démonstration a été faite, ça ne va pas. On verra si on peut l'améliorer, éventuellement... Je vois qu'il y a maintenant deux personnes qui ont demandé la parole. Il y a tout d'abord M. Guy Zwahlen, vous avez la parole.

M. Guy Zwahlen. Oui, chère présidente, chers collègues. C'est juste une question technique : on a deux fois la même chose sur les panneaux à votre gauche et à votre droite. Dans ce cas-là, est-ce qu'il ne serait pas techniquement possible d'avoir les amendements sur l'un des panneaux ?

La présidente. Il n'est pas possible de le faire. Monsieur Bénédic Hentsch, vous avez la parole.

M. Bénédic Hentsch. Merci Madame la présidente. C'est exactement la même proposition, mais ceci dit, est-ce qu'impossible est vraiment français ?

La présidente. Je crois que nous devons encore voir avec le Grand Conseil mais je crois qu'il s'oppose formellement à l'utilisation à d'autres fins que celles qui sont utilisées habituellement dans cette salle. Je réitère ma question, est-ce qu'il y a d'autres divers, d'autres propositions ? Je n'en vois point.

11. Clôture

La présidente. Je vous remercie pour votre participation active à cette séance, je vous souhaite un bon retour chez vous. A bientôt.

Applaudissements

La séance est levée à 17h25.